

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE PIERRE EVRAT DURANT DES TRAVAUX DE MISE A
NIVEAU D'UN TAMPON**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du mardi 19 avril 2022, et jusqu'à la fin des travaux de mise à niveau
d'un tampon, au n° 5 rue Pierre Evrat,

- la circulation sera alternée, réglée par feux tricolores ;
- le stationnement sera interdit sur 4 emplacements.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les services techniques de la Ville. Le chantier
sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 avril 2022

Le Maire,



David VALENCE